

## À propos de la RE2018



La RE2018, ou plutôt RE2020 va se mettre en place progressivement sur l'ensemble du territoire. Elle deviendra obligatoire, pour toutes les constructions neuves, le 01 juillet 2020.

Les [Bureaux d'Etudes MORIN INGENIERIE](#) et [ANAI EXPERTISES](#) ont développé conjointement cet espace pour rendre accessible et compréhensible l'ensemble de cette expérimentation qui mènera vers la nouvelle réglementation.

C'est le moment où jamais de s'y préparer en calculant les coefficients E+C- fr vos constructions. Pour les particuliers, le calcul E+C- est une opportunité de construire durable et en avance sur la future réglementation, autrement dit, un moyen de mettre en valeur son bien, d'en éviter la dévaluation en 2020.